

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
800 Burrard Street, Room 219  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver, BC V6Z 0B9

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Fast CO/CO2 Analyzer	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> K3F51-152459/A	<b>Date</b> 2015-09-18
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> K3F51-152459	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VAN-532-7621	
<b>File No. - N° de dossier</b> VAN-5-38094 (532)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-11-02</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Daylight Saving Time PDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Takasaki, Alan H.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> van532
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (604) 775-7605 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (604) 775-7526
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Environment Canada-Meteorological Services Air Quality Science Unit 2645 Dollarton Hwy NORTH VANCOUVER British Columbia V7H 1B1 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
219 - 800 Burrard Street  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver, BC V6Z 0B9

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

**K3F51-152459/A**

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38094

Buyer ID - Id de l'acheteur

**van532**

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **TITRE**

### **Analyseur CO / CO<sub>2</sub> / H<sub>2</sub>O**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUSMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN - SOUMISSION .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUSMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT .....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8 ATTESTATIONS .....	10
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	10
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>11</b>
BESOIN .....	11
<b>ANNEXE «B » .....</b>	<b>13</b>
BASE DE PAIEMENT .....	13
<b>FORMULAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION .....</b>	<b>13</b>
<b>FORMULAIRE B: FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE.....</b>	<b>15</b>

## **PARTIE 1 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

#### **1.2 Besoin - soumission**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

#### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### **1.4 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

« Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

#### **3. Liste de noms**

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 14 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Section I : Soumission technique (2 copies papier et 1 copy électroniques)

Section II : Soumission financière (1 copy papier)

Section III : Attestations (1 copy papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique comprend ce qui suit :

**i. Formulaire de présentation des soumissions:**

Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

**ii. Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :**

Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification

---

à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

**Les soumissionnaires :**

- a. doivent indiquer le nom de marque ainsi que le modèle ou le numéro de pièce du produit proposé;
- b. doivent fournir les spécifications complètes et les documents techniques démontrant que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans l'invitation à soumissionner (formulaire B).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Dans l'évaluation des soumissions, le Canada peut, sans toutefois être obligé de le faire, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs propres frais, que le produit qu'ils proposent satisfait à toutes les exigences obligatoires indiquées dans la demande de soumissions.

**Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

**3.1.1 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

**3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA***

**Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

**PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

**4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

**4.1.1 Évaluation technique**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation technique et financier mentionnés ci-bas..

**4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions

désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

#### 4.1.2 Évaluation financière

##### 4.1.2.1 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
  - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
  - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. **Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.**
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger

#### 4.2 Méthode de sélection

##### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clauses du Guide des CCUA A0031 (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

---

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un analyseur CO/CO<sub>2</sub>/H<sub>2</sub>O conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique en date du \_\_\_\_\_

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4003](#) (2010-08-16), Supplémentaires Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (*insérer la date*).

#### 6.4.2 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) ou " Delivered Duty Unpaid (DDU)", Environnement Canada, North Vancouver, C-B

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Al Takasaki  
Spécialiste en approvisionnements  
Direction générale des approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Adresse : 800, rue Burrard, pièce 219, Vancouver, C.-B. V6Z 0B9  
Téléphone : 604-775-7605 Télécopieur : 604-775-7526  
Courriel : Al.Takasaki@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ .

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'Énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* [C6000C](#) (2011-05-16) Limite de prix

### 6.6.3 Méthode de paiement (Pour chaque zone de projet)

Clause du *Guide des CUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

#### 6.6.4 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 6.8 Attestations

##### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

##### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

##### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

##### 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique  
Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### A.1 Exigences

Le fournisseur doit fournir et livrer un (1) analyseur \_\_\_\_\_ (*marque et n° de modèle*) qui mesurera simultanément la quantité de CO, CO<sub>2</sub> et de H<sub>2</sub>O à de faibles seuils de détection, avec une grande précision et une résolution temporelle élevée.

#### A.2 Contexte

Environnement Canada a besoin d'un instrument à mesure rapide qui servira dans le cadre d'études liées à la qualité de l'air. Ces études peuvent nécessiter des mesures en bordure de route ou des mesures du CO et du CO<sub>2</sub> effectués à bord d'aéronefs pour lesquelles le temps de mesure doit être d'une (1) seconde ou moins. L'instrument pourrait être utilisé dans des régions éloignées et, par conséquent, doit pouvoir fonctionner sans entretien pour des périodes d'au moins un (1) mois. De plus, l'instrument pourrait être entreposé dans des stations où les écarts de température peuvent atteindre 10 °C et ne doit pas présenter de dérive importante. Dans la plupart des cas, la mesure de la quantité de H<sub>2</sub>O servira à corriger les mesures prises dans de l'air ambiant contenant de l'eau, afin d'obtenir des mesures pour l'air sec.

#### A.3 Spécifications obligatoires

L'analyseur doit respecter ou dépasser les spécifications suivantes :

- 1) Mesures simultanées de la quantité de CO, de CO<sub>2</sub> et de H<sub>2</sub>O avec une grande précision et une résolution temporelle élevée.
  - a. Le détecteur de CO doit présenter une reproductibilité de  $\leq 1$  ppb, à un écart-type de 1 pour les mesures du CO à des concentrations ambiantes, mesurées en 1 seconde.
  - b. Le détecteur de CO<sub>2</sub> doit présenter une reproductibilité de  $\leq 1$  ppm, à un écart-type de 1 pour les mesures du CO<sub>2</sub> à des concentrations ambiantes, mesurées en 1 seconde.
  - c. Le détecteur de H<sub>2</sub>O doit présenter une reproductibilité de  $\leq 5$  ppm, à un écart-type de 1 pour les mesures du CO à des concentrations ambiantes, mesurées en 1 seconde.
- 2) Seuil de détection pour le CO
  - a. Seuil de détection de 10 ppb pour le CO en 1 minute
- 3) Durant une utilisation continue de tous les modes, l'instrument doit présenter une faible dérive sur une période de 24 heures
  - a. Dérive maximale de CO en 24 heures  $\leq 1$  ppb
  - b. Dérive maximale de CO<sub>2</sub> en 24 heures  $\leq 1$  ppm
  - c. Dérive maximale de H<sub>2</sub>O en 24 heures  $\leq 50$  ppm
- 4) Peut mesurer selon une résolution temporelle de 10 secondes, mais doit pouvoir être facilement modifié pour produire des résolutions temporelles d'une seconde ou moins (simplement en changeant une pompe)
- 5) Comme les mesures peuvent être prises dans un air pur comme dans un air urbain très pollué, la plage de mesure pour une moyenne de 10 secondes doit être élevée
  - a. Le CO nécessite une plage de mesure de 50 à 20 000 ppb
  - b. Le CO<sub>2</sub> nécessite une plage de mesure de 50 à 5000 ppm
  - c. Le H<sub>2</sub>O nécessite une plage de mesure 100 ppm à 100 % d'humidité relative (sans condensation)
- 6) Doit pouvoir être installé sur un support standard de 19 po
- 7) Son interface doit pouvoir utiliser des connexions RS232, USB ou LAN

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 
- 8) L'instrument doit pouvoir être branché sur une prise de courant nord-américaine standard de 115 V, CA, à 60Hz. Les exigences d'alimentation doivent être les suivantes : 115 V, CA, à 60Hz
  - 9) L'instrument doit pouvoir fonctionner sans surveillance pour des périodes  $\geq$  1 mois.
  - 10) Ne doit pas comporter de dispositif de refroidissement à l'eau
  - 11) Ne doit pas comporter de dispositif cryogénique de refroidissement
  - 12) L'instrument doit présenter un dossier probant de performance –
    - a. L'instrument doit avoir été utilisé dans le cadre d'études scientifiques et avoir été cité dans la littérature scientifique
    - b. Le fournisseur doit fournir les coordonnées de deux références qui ont utilisé ce produit pour des applications semblables, citées dans la littérature scientifique.

#### **A.4 Exigences en matière de logiciel**

- 1) Doit comporter une licence d'utilisation de logiciel permanente pour tout logiciel requis pour faire fonctionner l'instrument.

#### **A.5 Garantie et service**

1. L'analyseur doit être visé par une garantie minimale d'un an de retour à l'atelier
2. Adresse postale de retour à l'atelier, durant et après la période de garantie,

---

---

---

---

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « B »**

**Base de paiement**

**Tableau B.1**

<b>article #</b>	<b>Description</b>	<b>Qté</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix à l'unité</b>	<b>Total multiplié</b>
1	L'analyseur CO/CO <sub>2</sub> /H <sub>2</sub> O Marque et modèle _____ FAB usine ou point d'expédition	1	Chaque	\$	\$
2	tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport et ainsi que du dédouanement, FAB destination., Environnement Canada, North Vancouver, C-B Canada	1	LOT	\$	\$

**Note**

**article #1**

- a) *les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.*
- b) *les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus*

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## Formulaire A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
<b>Dénomination sociale du soumissionnaire</b>		
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)</b>	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
	Courriel	
<b>Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)</b> [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées de 2003</i> ]		
<b>Compétence du contrat</b> : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)		
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.		
<b>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</b>		

**FORMULAIRE B: Formulaire d'attestation de la conformité technique**

Description	Conforme		Commentaires / N° de page aux fins de référence
	Oui	Non	
<b>Marque et modèle offerts :</b> _____			
<b>A.3 Spécifications obligatoires</b>			
L'analyseur doit respecter ou dépasser les spécifications suivantes :			
1) Mesures simultanées de la quantité de CO, de CO <sub>2</sub> et de H <sub>2</sub> O avec une grande précision et une résolution temporelle élevée. a. Le détecteur de CO doit présenter une reproductibilité de ≤1 ppb, à un écart-type de 1 pour les mesures du CO à des concentrations ambiantes, mesurées en 1 seconde. b. Le détecteur de CO <sub>2</sub> doit présenter une reproductibilité de ≤1 ppm, à un écart-type de 1 pour les mesures du CO <sub>2</sub> à des concentrations ambiantes, mesurées en 1 seconde. c. Le détecteur de H <sub>2</sub> O doit présenter une reproductibilité de ≤5 ppm, à un écart-type de 1 pour les mesures du CO à des concentrations ambiantes, mesurées en 1 seconde.			
2) Seuil de détection pour le CO a. Seuil de détection de 10 ppb pour le CO en 1 minute			
3) Durant une utilisation continue de tous les modes, l'instrument doit présenter une faible dérive sur une période de 24 heures a. Dérive maximale de CO en 24 heures ≤1 ppb b. Dérive maximale de CO <sub>2</sub> en 24 heures ≤1 ppm c. Dérive maximale de H <sub>2</sub> O en 24 heures ≤50 ppm			
4) Peut mesurer selon une résolution temporelle de 10 secondes, mais doit pouvoir être facilement modifié pour produire des résolutions temporelles d'une seconde ou moins (simplement en changeant une pompe)			
5) Comme les mesures peuvent être prises dans un air pur comme dans un air urbain très pollué, la plage de mesure pour une moyenne de 10 secondes doit être élevée a. Le CO nécessite une plage de mesure de 50 à 20 000 ppb b. Le CO <sub>2</sub> nécessite une plage de mesure de 50 à 5000 ppm c. Le H <sub>2</sub> O nécessite une plage de mesure 100 ppm à 100 % d'humidité relative (sans condensation)			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Description	Conforme		Commentaires / N° de page aux fins de référence
	Oui	Non	
6) Doit pouvoir être installé sur un support standard de 19 po			
7) Son interface doit pouvoir utiliser des connexions RS232, USB ou LAN			
8) L'instrument doit pouvoir être branché sur une prise de courant nord-américaine standard de 115 V, CA, à 60Hz. Les exigences d'alimentation doivent être les suivantes : 115 V, CA, à 60Hz			
9) L'instrument doit pouvoir fonctionner sans surveillance pour des périodes $\geq$ 1 mois.			
10) Ne doit pas comporter de dispositif de refroidissement à l'eau			
11) Ne doit pas comporter de dispositif cryogénique de refroidissement			
12) L'instrument doit présenter un dossier probant de performance – a. L'instrument doit avoir été utilisé dans le cadre d'études scientifiques et avoir été cité dans la littérature scientifique  <i>Le fournisseur doit fournir les coordonnées de deux références qui ont utilisé ce produit pour des applications semblables, citées dans la littérature scientifique.</i>			
<b>A.4 Exigences en matière de logiciel</b>			
1) Doit comporter une licence d'utilisation de logiciel permanente pour tout logiciel requis pour faire fonctionner l'instrument.			
<b>A.5 Garantie et service</b>			
1) L'analyseur doit être visé par une garantie minimale d'un an de retour à l'atelier			
2) Adresse postale de retour à l'atelier, durant et après la période de garantie  _____  _____  _____  _____			

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K3F51-152459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K3F51-152459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-5-38094

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN532  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**NOTE TO BIDDERS:** Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

**AVIS AUX FOURNISSEURS:** Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

---

**Bid Receiving**  
**Public Works & Government Services Canada**  
**219 - 800 BURRARD STREET**  
**VANCOUVER BC V6Z 0B9**

**Solicitation No. : K3F51-152459/A**

**Solicitation Closes at: 2:00 PM PT**  
**On November 02, 2015**

---

**Réception des soumissions**  
**Travaux publics et services gouvernementaux Canada**  
**800 rue Burrard, 219**  
**Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

**N° de l'invitation : K3F51-152459/A**

**La réception des soumissions prend fin le: 02 novembre 2015**  
**à: 14:00 PT**

---